

## CONTRAT

1. Ce contrat est conclu entre PL Turizm et les parents d'élèves.
2. PL Turizm se doit de récupérer les enfants à l'heure et à l'adresse fixée lors de la signature du contrat et de les déposer au même endroit.
3. Chaque véhicule et chaque chauffeur dispose des documents obligatoires pour le transport scolaire.  
Chaque véhicule est équipé de ceinture de sécurité (3 points) à chaque siège, de suivi GPS, de caméra de surveillance, de climatisation, d'extincteurs. Pour les élèves de maternelle et primaire des réhausseurs sont disponibles à la demande des parents.
4. Les parents doivent connaître le numéro du bus et le numéro du chauffeur de bus et de l'hôtesse.
5. Les parents doivent connaître l'horaire de passage du bus scolaire et en aucun cas le faire attendre. Le bus scolaire ne peut attendre plus de 2 mn.
6. Si l'enfant manque un jour d'école, le/les parents doivent prévenir l'hôtesse.
7. Si les parents veulent récupérer le/les enfants par leurs propres moyens, l'hôtesse doit être prévenue à l'avance.
8. Les parents, camarades de classe et visiteurs ne sont pas acceptés dans le bus scolaire, sauf accord exceptionnellement donné par la responsable des transports scolaires.
9. En cas de panne du bus scolaire, l'hôtesse et le chauffeur se doivent de prévenir les parents et de proposer une solution de remplacement.
10. En cas de retard, l'hôtesse se doit de prévenir les parents.
11. En cas de mauvais comportement d'un élève dans le bus scolaire, PL Turizm se doit d'informer l'école et l'APE. Et en cas de récidive l'élève verra son contrat résilié.
12. Les parents doivent payer toute sorte de dégradations commises dans le bus.
13. L'inscription est valable 1 an. En cas de déménagement ou bien d'un retour en France le règlement effectué à l'année peut être réclamé auprès de PL Turizm.
14. Pour les élèves de maternelles le bus scolaire ne pourra partir de l'adresse domicile ou de l'adresse fixée en début d'année, qu'à partir du moment où l'élève a été restitué aux parents ou à la personne responsable.
15. Lors de l'inscription les élèves utilisant le transport scolaire Aller-Retour sont prioritaires. Le transport Retour uniquement est une application mise en place suite aux horaires de fonctionnement de l'école.
16. Les règlements s'effectuent entre le 1er et 5 de chaque mois. Le règlement peut être annuel ou mensuel. Pour tout règlement annuel une remise de 5% est faite.
17. Une remise de 10% est faite pour 3 enfants transportés, et de 15% pour 4 enfants transportés.
18. La TVA n'est pas prise en compte. En cas de facture, la TVA y est ajoutée.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire.

Signature: